



RÈGLEMENT

L'utilisateur est tenu de respecter les mêmes règles de conduite que celles inscrites dans la politique du transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi. En voici un résumé :



MRC BROME-MISSISQUOI.CA
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

DROIT DE PASSAGE

Le transport est automatiquement refusé à l'utilisateur qui n'acquiesce pas son droit de passage.

CHANGEMENT EN COURS DE ROUTE

En aucun cas, l'utilisateur ne peut faire changer le trajet d'un chauffeur.

HORAIRE

L'utilisateur est invité à être prêt 10 minutes avant l'heure désignée, à l'adresse mentionnée lors de la réservation.

BAGAGES/EMPLETTES

Les bagages et les emplettes sont permis si leur manipulation ne nécessite pas l'intervention du chauffeur et si l'espace dans le coffre du taxi le permet.

OBJETS PERDUS OU BRISÉS

Si l'utilisateur oublie un objet dans un véhicule du service de transport, il doit communiquer directement avec la compagnie de taxi au 450 263-2020.

ANIMAUX

Les animaux de compagnie voyagent obligatoirement dans une cage fermée qui doit rester sur les genoux de l'utilisateur. La présence d'un animal de compagnie doit être mentionnée lors de la réservation. Cette restriction ne s'applique pas aux chiens-guides ou chiens d'assistance.

TABAC ET NOURRITURE

Il est strictement interdit de fumer, boire ou manger dans tous les véhicules du service de transport.

COMPORTEMENT RESPECTUEUX

Le comportement de l'utilisateur à bord du véhicule doit être empreint de respect et de civisme envers le chauffeur et les autres passagers.

NON-RESPECT DES RÈGLES DE CONDUITE

Le non-respect de l'une ou l'autre des règles émises par le service de transport peut entraîner la suspension immédiate ou la charge de frais supplémentaires.